

Image not found or type unknown



Droit de succession entre demi-frère et soeur

Par **Gasby**, le **18/07/2011** à **21:26**

Bonjour,
Mon père, décédé en 1981, possédait un terrain reçu en héritage sur lequel il a fait construire la maison familiale, construction entièrement financée par la vente d'un autre terrain qu'il avait également reçu en héritage.
Mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté et avaient établi une donation au dernier vivant. Ma mère, décédée il y a quelques mois, ne travaillait pas.
Ma soeur, née du premier mariage de ma mère, peut-elle prétendre à une part de la maison ? Le terrain est le patrimoine de mon père. Mais la maison est-elle son patrimoine ou le patrimoine de mes parents ?
Merci de bien vouloir me répondre.
Cordialement.